



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 12 février 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 12 décembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la mise en compatibilité de votre plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation d'un parc zoologique sur le territoire de votre commune et sur celui de la commune voisine de Crécy-la-Chapelle.

Votre demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une consultation électronique (conjointement avec celle de la commune de Crécy-la-Chapelle) des membres de la CDPENAF.

***Ainsi, la commission a rendu un avis favorable au titre de la mise en compatibilité de votre PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
La commission souhaite toutefois que le projet global lui soit présenté par le porteur de projet quand il sera finalisé.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Igor KISSÉLEFF

Monsieur Daniel NALIS
Mairie
Grande Rue
77580 Guérard